

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 84

chargée de l'examen du postulat de Graff Séverine et crts - Pour un apprentissage systématique du vélo à l'école

Présidence :	M. Vincent MOTTIER (EàG)
Membres présents :	Mme Carolina CARVALHO (soc.) ; Mme Caroline DEVALLONNE DINBALI (soc.) ; M. Serge TALLA (soc.) ; M. Samson YEMANE (soc.) ; Mme Pauline BLANC (rempl. Mme Anouck SAUGY (PLR)) ; M. Olivier MARMY (PLR.) ; Mme Marie-Claude GUERRY (Les Verts) ; Alice GIRARDET (Les Verts) ; M. Mathias PAQUIER (rempl. M. Jean-Marc BEGUIN (v'lib.)) ; M. Jean-Luc MASSON (UDC)
Membres excusés :	Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; M. Olivier KASER (PLR)
Municipal :	M. David PAYOT, Municipal en charge d'ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS
Invité-e-s :	Mme Barbara DE KERCHOVE, cheffe du Service des écoles et du parascolaire
Notes de séances :	Mme Marion CENTELIGHE

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions.

Date : 16.04.2026 - Début et fin de la séance : 17h04 – 17h32

Discussion générale

En préambule, **une commissaire** indique que le postulat relève un rapport de l'OFROU¹ mentionnant une diminution de 32% de la pratique du vélo chez les enfants qui serait liée à un manque de transmission de cette pratique par les parents. La postulante soutient que l'école doit prendre un rôle dans l'apprentissage du vélo aux enfants. Le postulat demande donc d'appliquer un apprentissage systématique du vélo dans toutes les écoles primaires lausannoises, en proposant notamment des cours dans les préaux, les cours de gym ainsi que des camps de vélos. Elle mentionne la possibilité d'organiser des activités de vélo également dans le parascolaire.

¹ Mobilité des enfants, des adolescents et des jeunes adultes Évolution entre 1994 et 2015 - Analyse basée sur le microrecensement mobilité et transports. Bundesamt für Strassen ASTRA. Confédération suisse.

Conseil communal de Lausanne

Synthèse des débats

Arguments en faveur du postulat

- Sécurité et encadrement : l'apprentissage du vélo pris en main par la Ville constituerait un excellent moyen de protection des enfants face à la baisse significative de la pratique chez les jeunes (d'après un rapport OFROU²). L'école pourrait ainsi assurer ce rôle de transmission.
- Équité sociale : la pratique du vélo révèle de fortes disparités liées au genre et à la classe sociale. L'intervention de la Ville permettrait de pallier ces inégalités et d'éviter l'exclusion des enfants dont les familles n'ont pas les moyens d'acheter du matériel.
- Transition climatique et santé : face aux urgences climatiques et environnementales, le vélo se pose comme une activité indispensable à favoriser pour la santé et la mobilité douce.
- Évolution des camps scolaires : en raison de la diminution de l'enneigement, la mise en place de camps de vélo à la montagne offre une alternative idéale et pertinente.

Arguments opposés au postulat

- Surcharge de l'administration : les tâches dévolues à l'école et au parascolaire sont déjà importantes. L'introduction d'une nouvelle obligation surchargerait inutilement une administration déjà saturée.
- Souveraineté des familles : l'apprentissage du vélo relève d'un choix privé et individuel qui doit rester interne aux familles, d'autant plus au vu des dangers de la circulation routière.
- Contraintes horaires et logistiques : le projet risque d'empiéter sur les grilles horaires existantes (ex. piscine), de restreindre la liberté de choix des activités sportives, et pose des problèmes de stockage et d'infrastructures.

Position et précisions de l'administration municipale

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ) et Madame la cheffe du Service des écoles et du parascolaire apportent les clarifications suivantes :

- Cadre légal et compétences : l'enseignement obligatoire relève du Canton. La Ville ne peut pas imposer de cours obligatoires, mais elle a la compétence de proposer aux établissements des activités facultatives s'intégrant dans le Plan d'études romand (PER).
- Vision des camps de montagne : La Ville conçoit déjà les camps à la montagne au-delà du seul ski. Ils sont utilisés comme des espaces pédagogiques d'apprentissage en extérieur et de sensibilisation à la nature.
- Gestion du parascolaire : Le parascolaire étant un temps libre basé sur la demande des parents, la Ville est réticente à y imposer des activités systématiques. Elle privilégie la mise à disposition de matériel ludique et adapté (parc de vélos à développer).
- Dispositifs et infrastructures existants :

² Mobilité des enfants, des adolescents et des jeunes adultes Évolution entre 1994 et 2015 - Analyse basée sur le microrecensement mobilité et transports. Bundesamt für Strassen ASTRA. Confédération suisse.

Le rapporteur :
Vincent Mottier